Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 5 octobre 2023
(OR. en)

12850/23
COR 2

LIMITE

SCHENGEN 44
COMIX 401
SCH-EVAL 190
ENV 971

PUBLIC

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Nº doc. préc.:	10689/23 + ADD 1 + ADD 2 + ADD 3; 12544/23 + ADD 1; 12850/23
Objet:	Demande introduite par l'Asociația pentru Energie Curată și Combaterea Schimbărilor Climatice ("AECCSC") en vue d'un réexamen interne conformément au titre IV du règlement Aarhus - Projet de réponse à la demande de réexamen interne, conformément à l'article 10 du règlement (CE) n° 1367/2006 concernant l'application des dispositions de la convention d'Aarhus, des résultats de la session du Conseil "Justice et affaires intérieures" des 8 et 9 décembre, et notamment la prétendue non-adoption du projet de décision du Conseil relative à l'application de la totalité des dispositions de l'acquis de Schengen dans la République de Bulgarie et en Roumanie.

Le présent corrigendum ne concerne pas la version française.